

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## VILLE DE MERIGNAC

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu la convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2213-1, 2, 3, 4, 5 et 6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, L. 411-1 et R. 417-10,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant les nouveaux aménagements de la rue du PRADAS dans sa portion comprise entre l'impasse VIVALDI et l'avenue de l'ALOUETTE,  
Considérant la mise en place d'une piste cyclable rue du PRADAS, dans sa portion comprise entre les numéros 108 à 115 de la voie,  
Considérant la politique de développement des modes de déplacements doux,  
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité publique,  
Considérant que pour cela, il est nécessaire de prendre les mesures adéquates,

**ARRETE****ARTICLE 1er**

Rue du PRADAS au droit des numéros impairs, dans sa portion comprise entre les numéros 108 et 115 de la voie, est créée une piste cyclable unidirectionnelle.

**ARTICLE 2**

Cette décision prendra effet le **22/09/2023**

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conducteurs de véhicules à l'aide d'une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles et aux textes subséquents sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Commissariat de Police
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale des Services
- Bordeaux Métropole Signalisation

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, le 22/09/2023



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a diagonal line that extends from the signature area towards the bottom right of the page.

*Fin du document*